Avec la participation d'un représentant de Coeur d'Essonne Agglomération

LES POSSIBILITÉS D'USAGES DES SÉNILLIÈRES ?

Atelier participatif n°2

JEUDI 30 juin

20H30

Salle des Fêtes René Vedel

- **Présentation d'exemples possibles d'activités et d'usages par des intervenants associatifs ou des particuliers**

villiers-sur-orge.fr

→ Prochain atelier participatif : Jeudi 22 septembre

1) Rappel du contexte

Une partie centrale communale de + de 5000m²

PROPRIETES DE LA COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE			
Section	**N°**	**Adresse**	**Superficie**
Secteur des Sénillières			
AE	45	15 sentier des sénillières	294 m²
	57	25 sentier des sénillières	1477 m²
	58	25 sentier des sénillières	19 m²
	63	sentier des sénillières	1161 m²
	64	35 sentier des sénillières	464 m²
	65	37 sentier des sénillières	821 m²
	264	22 impasse pasteur (anciennement AE 56)	1076 m²

Le foncier communal se compose d'un ensemble de parcelles représentant une superficie de 5018 m² d'une part et d'un terrain complémentaire de 294 m² en limite sud-ouest du sentier de Sénillières

Calendrier Atelier Sénillières 2022

1) Atelier n° 1 : Réunion de lancement des ateliers (jeudi 14 avril 2022)

Pose du contexte, du périmètre, des objectifs, du calendrier prévisionnel, de l'historique, du jeu d'acteurs, etc.

2) Atelier n°2 : Réunion diagnostic sur place (jeudi 19 mai 2022)

Analyse du site, activité et animation sur place, repérage des limites et des points importants (ex : mur, puits, arbres, etc), reportages photographiques.

3) Atelier n°3 : Réunion sur les usages (jeudi 30 juin 2022)

Présentation d'exemples d'activités et d'usages par des intervenants.

4) Atelier n°4 : Réunion sur les usages (jeudi 22 septembre – Date à confirmer)

Sélection des usages à retenir pour ensuite dessiner les propositions

5) Atelier n°5 : Réunion des propositions (début novembre – Date à confirmer)

Dessin des propositions avec la mise en place de groupes avec calques et crayons en présence du CAUE 91

6) Atelier n°6 : Réunion de rendu

Présentation de l'aménagement retenu.

Les fondamentaux

Cet espace vert devra être :

- Le fruit d’une concertation partagée
- Ouvert en partie au public
- Pédagogique
- Diversifié dans ses usages
- Intergénérationnel

2) Diagnostic

Un enclavement lié à un accès piéton réduit au sentier des Sénillières

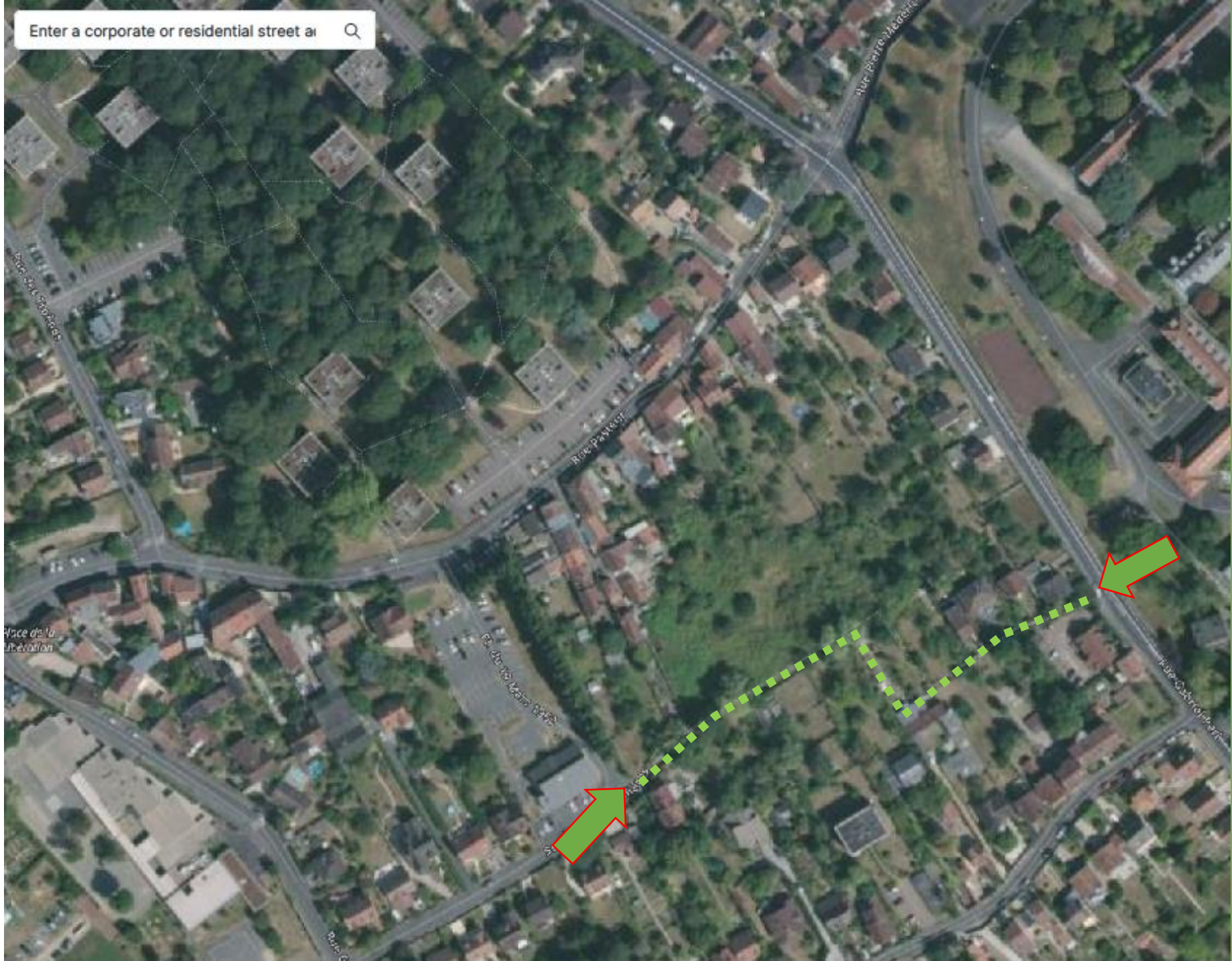

8. CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

8.1. Synthèse géotechnique et hydrogéologique

Formation présumée	Prof. Base (m/TN)	Prof. Base (NGF)	Epaisseur (m)	Caractéristiques/Aléas	Caractéristiques mécaniques		
					E_M (MPa)	Pl* (MPa)	α
Couche 1 Limon sableux	0.2 à 1	59 à 60	0.2 à 1	• Faible compacité ; • Variations d'épaisseur possible ; • Présence de débris divers ; • Présence de zones décomprimées ou indurées possible.	5.6	0.48	1/3
Couche 2 Marne	2 à 2.5	57 à 59	1 à 1.5	• Terrain tendre ; • Présence de blocs possible.	10	0.76	1/2
Couche3 Argile verdâtre	> 15	> 47	> 7	• Terrain ferme ; • Matériaux glissants ou collants.	8.7	0.85	1/2

Le niveau d'eau relevé au droit de nos sondages se situe entre 1.4 et 2.5 m de profondeur.
Ce niveau d'eau non stabilisé correspond vraisemblablement à la nappe située à la base des marnes et blocs calcaires.
Un suivi piézométrique au droit des sondages SD3 et ST4 permettrait de suivre les fluctuations de la nappe sur une période donnée.

A noter cependant qu'il n'est pas exclu qu'en période pluvieuse prolongée, des circulations superficielles et accumulations d'eau, provisoires et perchées, soient susceptible de se développer en subsurface à la faveur des passées plus ou moins perméables (Remblais et terrains sableux).

Présence faibles de réseaux eaux usées et eaux pluviales

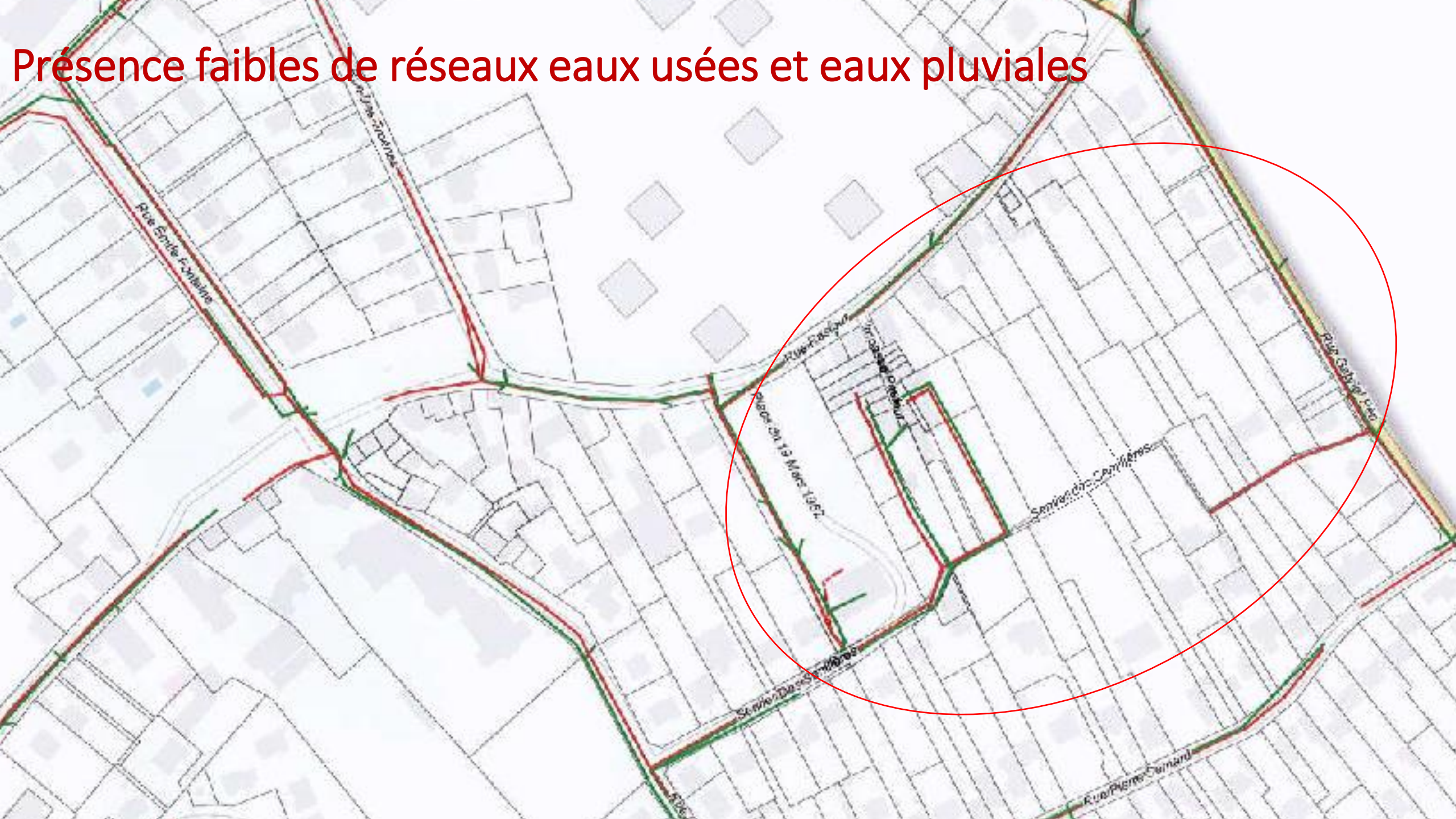

Présence d’un réseau eau potable juste en entrée de site

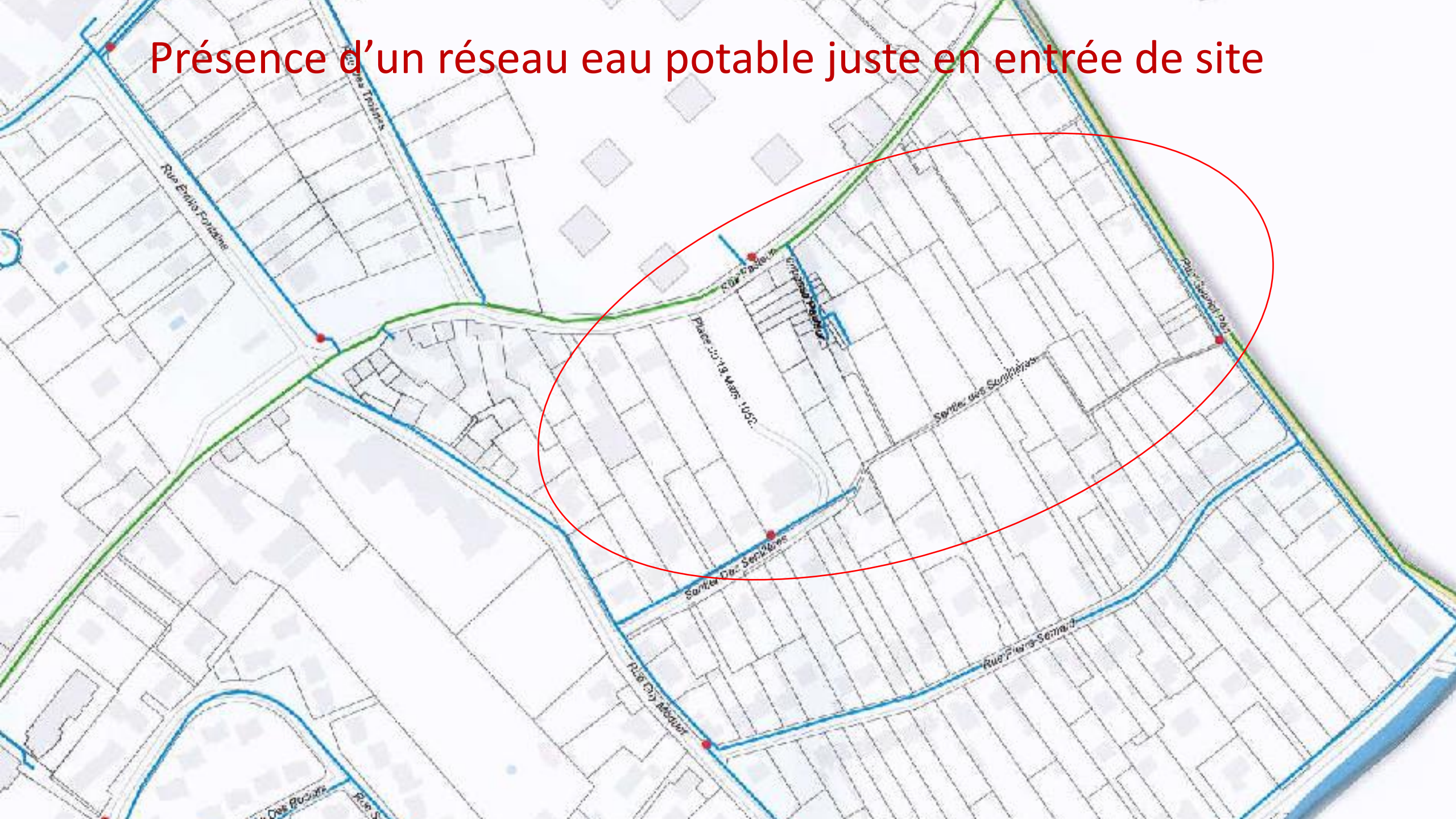

Une flore assez pauvre. Pas d'arbres remarquables ni de plantes rares repérées.

Département de l'Essonne (91)

COMMUNE DE VILLIERS-SUR-ORGE

Sentier des Senilières
Cadastre : Section AE n°57-58-63-64-65-267

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Échelle : 1/200

Indice	Date	Resp.	Description
C	17/05/2022	HS	Première diffusion

Date : 17/05/2022

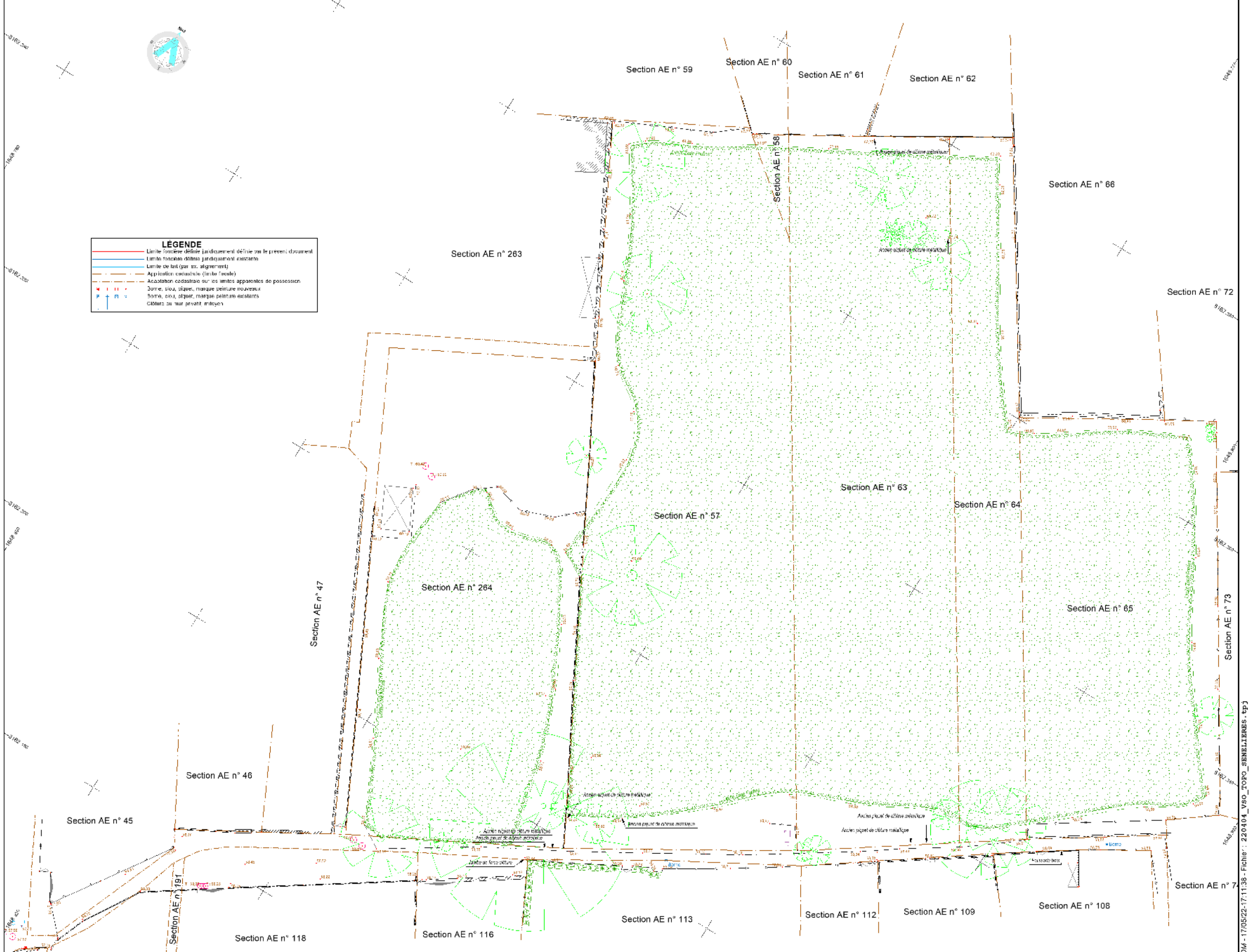

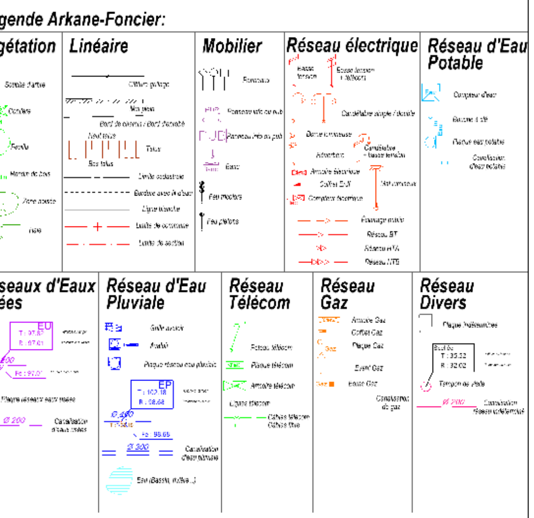

3) LES 4 INTERVENANTS

1) Les haies « magiques », les ilots de fraicheurs, les prairies fleuries, les micro-fermes et autres refuges à animaux par M.Loan GENTAUD Co-fondateur de l’association « Haies magiques ».

1) Les haies « magiques », les ilots de fraicheurs, les prairies fleuries, les micro-fermes et autres refuges à animaux par M.Loan GENTAUD Co-fondateur de l'association « Haies magiques ».

2) Les démarches guidées pour des jardins potagers collectifs par Mme Isabelle CIEKANSKI, Directrice de programme – SESAME (programme transition Agricole et alimentaire) de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne.

1) Les haies « magiques », les ilots de fraicheurs, les prairies fleuries, les micro-fermes et autres refuges à animaux par M.Loan GENTAUD Co-fondateur de l'association « Haies magiques ».

2) Les démarches guidées pour des jardins potagers collectifs par Mme Isabelle CIEKANSKI, Directrice de programme – SESAME (programme transition Agricole et alimentaire) de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne.

3) Les vergers par Mme Françoise BRUN et Mme Carol WILLIAMSON cofondatrice de l'association AU36

1) Les haies « magiques », les ilots de fraicheurs, les prairies fleuries, les micro-fermes et autres refuges à animaux par M.Loan GENTAUD Co-fondateur de l'association « Haies magiques ».

2) Les démarches guidées pour des jardins potagers collectifs par Mme Isabelle CIEKANSKI, Directrice de programme – SESAME (programme transition Agricole et alimentaire) de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne.

3) Les vergers par Mme Françoise BRUN et Mme Carol WILLIAMSON cofondatrice de l'association AU36

4) Les ruches par M. Filipe DA SILVA, Maire-Adjoint au Développement Durable de la commune de Villiers sur Orge

Questions/ réponses après chaque intervenant